



Licenciement CDD à cause d'arrêt maladie

Par **ladypunky**, le **02/09/2014** à **14:54**

Bonjour,

Je suis en CDD jusqu'au 30 septembre. Je suis malheureusement actuellement en arrêt maladie jusqu'au 15 septembre. Connaissant mon employeur et pour l'avoir vu faire avec un autre employé, j'ai eu peur en annonçant mes trois semaines d'arrêt que mon avenir dans cette entreprise soit compromis (en effet, un CDI allait m'être proposé à l'issue du CDD). Mes doutes ont été confirmés, j'ai appris que mon employeur allait chercher à me licencier. Je sais que pour les CDI le licenciement pour arrêt maladie est possible. Mais qu'en est-il pour le CDD ? J'ai lu qu'un CDD ne pouvait être rompu que pour faute lourde ou grave, par accord mutuel ou cas de force majeure. Pouvez-vous m'indiquer si mon employeur peut casser mon CDD à cause de mon arrêt maladie ? Et peut-il le faire pendant que je suis arrêtée ?

En vous remerciant,

Par **P.M.**, le **02/09/2014** à **17:36**

Bonjour,

En tout cas, le licenciement n'existe pas pour un CDD, il ne peut donc être rompu par l'employeur que pour les motifs que vous indiquez avec en plus l'inaptitude décidée par le Médecin du Travail...